



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 126 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Autriche, Barbade, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Géorgie, Ghana, Honduras, Irlande, Islande, Jamaïque, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Saint-Marin, Suède et Suisse : projet de décision révisé

Procédure de prise de décision à l'Assemblée générale¹ lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de décision :

Andorre, Belgique, Canada, Équateur, Estonie, Finlande, Gambie, Hongrie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nigéria, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Sierra Leone et Ukraine

¹ Y compris ses grandes commissions, conformément à son Règlement intérieur et aux dispositions de la présente décision.

